

publication de la Galerie intitulée *Reproductions, Publications, and Educational Material*. La revue *Canadian Art*, à laquelle la Galerie nationale participe au premier chef, a doublé son tirage depuis 1945.

Musées et galeries de beaux-arts.—L'*Annuaire* de 1939, aux pp. 1070-1071, dresse la liste des musées (y compris les galeries de beaux-arts) au Canada qui emploient un personnel à temps continu; cette liste indique l'aire et la fréquentation quotidienne moyenne de chacun. Le Bureau fédéral de la statistique n'a publié aucun rapport officiel détaillé sur ce sujet depuis 1938.

En 1947, l'Association canadienne des musées s'est constituée en vue du perfectionnement des services éducatifs des musées en les encourageant à collaborer les uns avec les autres, à faire des échanges avec d'autres pays et à former et à embaucher des personnels spécialisés.

Section 2.—Fonctions éducatives et culturelles de l'Office national du film*

Le film est de plus en plus en usage dans l'enseignement, tant régulier qu'irrégulier, donné aux adultes et aux enfants au Canada. L'Office national du film y a beaucoup contribué. Il a tourné et distribué plus de 1,200 films instructifs, mis à la disposition des écoles et des organisations d'adultes certains des meilleurs films produits à l'étranger, aidé à l'établissement et à l'entretien de quelque 235 filmothèques et dépôts de films, assuré des programmes réguliers à plusieurs milliers de collectivités rurales et aidé à tourner des films éducatifs à l'usage de centaines de milliers d'écoliers canadiens. Tout ce travail de l'Office s'effectue en collaboration étroite avec les ministères provinciaux de l'Instruction publique, les organismes nationaux et provinciaux d'enseignement public et les organismes régionaux de tous genres. Il vise à aider toutes les institutions d'éducation à se procurer des moyens d'instruction visuelle auxiliaires, ainsi qu'à présenter à la plus grande partie possible du public canadien les films traitant des affaires canadiennes et mondiales.

Filmothèques.—Au Canada, le pivot de la distribution urbaine de films de 16mm consiste en les filmothèques établies un peu partout dans chaque province par l'Office du film et par les organismes locaux comme les bibliothèques publiques, les écoles normales, les ministères provinciaux de l'Instruction publique, les services publics des universités et, plus récemment, les conseils régionaux du film. La majorité des collectivités canadiennes de plus de 5,000 habitants possèdent maintenant leurs propres filmothèques, dont le nombre atteint 235 à la fin de 1948. Près de 250 conseils du film et commissions locales du film encouragent la présentation de films instructifs et éducatifs.

Services spéciaux d'éducation.—On a créé des services spéciaux au bénéfice de l'industrie, des sociétés féminines, scientifiques et techniques, des organismes médicaux et sanitaires et à l'égard d'autres domaines spécialisés comme l'éducation, les sciences, le bien-être public, la reconstruction et le logement, en vue d'aider à dresser des programmes approuvés de films et autres projections à l'usage des organismes intéressés. Afin de répondre à la demande, l'Office maintient à Ottawa une filmothèque contenant 2,600 bandes.

* Rédigé sous la direction de Ross McLean, commissaire du film, Office national du film, par Stanley Rands, coordonnateur des recherches et des rapports. Les services non éducatifs de l'Office national du film sont brièvement expliqués au chapitre XXX: *Sources de la statistique et autres renseignements officiels concernant le Canada.*